

MAIRIE DE LAHAS

75 route de Saint André
Au village
32 130 LAHAS

Téléphone :
05 62 62 35 13
Courriel :
contact@lahas.fr
Permanence :
lundi et vendredi,
de 13h30 à 17h30
Site web :
www.lahas.fr



Premier rang, de gauche à droite :

Stéphane HAJZLER (démissionnaire au 22 décembre 2023),
Thierry BIRAN (deuxième adjoint, thierry.biran@lahas.fr),
Charlotte OUZILLEAU (charlotte.ouzilleau@lahas.fr),
Muriel LEBOURGEOIS (première adjointe, muriel.lebourgeois@lahas.fr),
Marjorie LOPEZ-IRALA (marjorie.lopez-irala@lahas.fr),
Yves-Marie CORFA (yves-marie.corfa@lahas.fr)

Deuxième rang, de gauche à droite :

José SIMORRE (jose.simorre@lahas.fr),
Nicolas DESTIEUX (nicolas.destieux@lahas.fr),
Florent METRA (florent.metra@lahas.fr),
Gérard FAURÉ (gerard.faure@lahas.fr),
Pierre DANOS (maire, maire@lahas.fr, 06.30.15.26.06).

Les commissions

| Communautaires (3CAG) | Externes | Internes |
|--|--|---|
| Finances : Marjorie LOPEZ-IRALA (sup Pierre DANOS) | Secteur Intercommunal d'Énergie de la vallée de la Save : Florent METRA et Charlotte OUZILLEAU | Écoles : Marjorie LOPEZ-IRALA |
| Voirie, assainissement non collectif, environnement : Gérard FAURÉ (sup Yves-Marie CORFA) | Syndicat des Eaux Barousse Comminge Save : Muriel LEBOURGEOIS et Nicolas DESTIEUX (sup José SIMORRE et Florent METRA) | Entretien espaces verts et cimetière : José SIMORRE et Stéphane HAJZLER |
| Tourisme, Internet : Charlotte OUZILLEAU (sup Pierre DANOS) | Ordures ménagères (SICTOM) : Nicolas DESTIEUX et Gérard FAURÉ (sup Marjorie LOPEZ-IRALA et Florent METRA) | Communication : Marjorie LOPEZ-IRALA et Pierre DANOS |
| Développement économique, aménagement du territoire : Thierry BIRAN (sup José SIMORRE) | Pays Porte de Gascogne : Yves-Marie CORFA (sup Gérard FAURÉ) | Agricole, environnement : Yves-Marie CORFA et Gérard FAURÉ |
| Social : Muriel LEBOURGEOIS (sup Charlotte OUZILLEAU) | Correspondant défense : Stéphane HAJZLER | |
| | Délégué Pole Emploi : Pierre DANOS | Correspondant SDIS : Pierre DANOS |



MAIRIE DE LAHAS



Compte rendu municipal 2023

Année 2023, N° 4

Le mot du maire

Nous voici à l'heure du bilan de l'année qui vient de s'écouler et déjà tournés vers la prochaine.

Le chantier de réhabilitation du presbytère s'achève, nous allons pouvoir maintenant accueillir prochainement les nouveaux habitants. Le projet immobilier suivant concerne le bâtiment de l'ancienne mairie/école.

La dynamique démographique de notre commune est liée à cette seule possibilité d'urbanisme. Suite à la décision de la communauté de communes, nous avons voté le transfert de compétence visant à l'adoption d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) : il permettra de définir collégalement un schéma d'implantation de nouvelles constructions pour les 30 communes de la 3CAG. Les discussions vont être nombreuses jusqu'à l'adoption du PLUI en 2027.

Nous avons organisé une réunion publique le 11 novembre, les échanges

ont été très intéressants et appréciés des participants. Pour clôturer cette matinée, nous avons pu contempler l'exposition de Jean Julian autour du soldat Élie Cassagne, victime de la grande guerre 1914-1918.

Les vœux de la municipalité sont programmés le dimanche 14 janvier à 15h, ils seront l'occasion d'une nouvelle rencontre et d'un moment d'échange entre anciens et nouveaux habitants de Lahas.

Fin décembre, Stéphane HAJZLER a décidé de démissionner de sa fonction de conseiller municipal. Tout en la regrettant, j'ai pris acte de cette décision en comprenant ses motivations liées à l'abandon de la maîtrise de dé-

cision au profit du conseil communautaire pour les compétences déléguées à la 3CAG. Pour autant, ces actes, même s'ils émanent de la communauté, sont décidés et votés par les représentants des communes qui composent la 3CAG.

Je tiens à le remercier pour l'action menée jusque là sans oublier celle, passé et à venir, de tous les membres du conseil municipal, ils œuvrent pour faire de Lahas une commune responsable, dynamique dans ses projets et respectueuse des avis de chacun.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2024.

Pierre DANOS



Dans ce numéro :

Budget 2

Voirie 4

Infos diverses 7

La vie du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à neuf reprises en cette année 2023.

La réhabilitation du presbytère a constitué un sujet régulier de discussions, certains choix devant être arbitrés en réunion (les cuisines et leurs équipements par exemple).

Des décisions émanant du conseil communautaire ont été actées en

conseil municipal. La prise de compétence de la 3CAG dans le domaine petite enfance et périscolaire puis dans le domaine de l'urbanisme a nécessité des votes de validation de nouveaux statuts.

Par contre, la compétence dans le domaine scolaire n'est pas à la charge de la 3CAG, contrairement à la communauté de communes du

Savès (RPI Noilhan, Pompiac et Seysses-Savès). Des délibérations actent donc le règlement des charges afférentes à la scolarisation des enfants de Lahas.

Les discussions autour de l'élaboration d'un Plan Local de Sauvegarde ont débuté, le document doit être finalisé prochainement.

« La réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école/mairie a été votée... »

Résumé du budget : recettes

| Chapitres | Désignation | Réalisé 2023 | |
|----------------|-------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Investissement | 10 | FCTVA | 4 166,31 € |
| | 10 | Taxe d'aménagement | 401,58 € |
| | 13 | Conseil Régional | 7 200,00 € |
| | 13 | DETR | 111 616,38 € |
| | 13 | 3CAG : fonds de concours | 1 062,08 € |
| | 001 | Excédent d'investissement reporté | 263 203,83 € |
| | 28 | Amortissement | 13 607,51 € |
| | <i>Total investissement</i> | 401 257,69 € | |
| Fonctionnement | 013 | Remboursement charges sociales | 10,48 € |
| | 70 | Produits des services | 555,54 € |
| | 73 | Impôts et taxes | 101 717,59 € |
| | 74 | Dotations et participations | 86 291,22 € |
| | 75 | Autres produits de gestion courante | 1 203,20 € |
| | 001 | Excédent de fonctionnement reporté | 112 845,96 € |
| | | <i>Total fonctionnement</i> | 302 623,99 € |
| | <i>Total général recettes</i> | 703 881,68 € | |

Infos diverses

- Nous vous invitons à la célébration des vœux de la municipalité le dimanche 14 janvier 2024 à partir de 15h00 à la salle des fêtes.
- La loi sur le tri des biodéchets (déchets fermentescibles) est entrée en vigueur en 2024 : il est précisé que « tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1er janvier 2024 ». Le SICTOM SUD-EST du Gers continue donc de proposer aux usagers une solution de tri et de conditionnement de leurs déchets fermentescibles : un composteur (et ses accessoires) par foyer au prix de 10 € l'unité (conditions 2023). En complément et afin de réduire davantage encore les quantités d'ordures ménagères de chaque foyer, l'adoption de deux poules gasconnes par foyer est également proposée aux usagers et envisageable selon des critères définis par TRIGONE (critères notamment relatifs à un espace suffisant pour accueillir les poules dans de bonnes conditions).
- Comme indiqué en section voirie, un violent orage s'est abattu sur la commune le 7 juillet, accompagné d'un puissant coup de vent tempétueux qui a endommagé les dépendances d'une maison au nord de Lahas. Fort heureusement, pas de blessé, mais une grosse frayeur. La solidarité entre voisins pour dégager rapidement les décombres est à saluer. Les dégâts provoqués sur les bâtiments par la sécheresse sont nombreux mais la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle malgré notre demande de classement. Rappelons que les dégâts suite à un orage sont eux couverts par le contrat d'assurance habitation.
- Durant 3 semaines au mois de novembre, Jean Julian a proposé son exposition consacrée au soldat Elie Casagne. Nous avons pu l'admirer en marge de la cérémonie du 11 novembre.



Installation de la fibre optique

En 2023, les travaux entrepris sur la partie nord de la commune ont permis le raccordement des habitations via le point de branchement situé à Aurimont (Nœud de Raccordement Optique de Gimont). Le trajet de la fibre a suivi les fils de téléphone sur les poteaux existants, un seul nouveau poteau a été installé au bout du chemin de traverse. Un signalement a cependant été engagé auprès

d'Orange pour reprendre cette implantation mal réalisée. En ce qui concerne la partie sud, les travaux vont être entrepris en 2024 depuis le NRO de Lombez et le point de mutualisation de Noilhan. La pose de nouveaux poteaux s'avèrera nécessaire pour raccorder certaines habitations, par exemple impasse du Pichard. La réunion publique a permis de détailler les conditions de

branchement au domicile. Vous pouvez retrouver les informations mises à jour sur le site de Gers Fibre (<https://www.gersfibre.fr/>).





Vivre ensemble



« Une réunion publique a été organisée... »

La fête locale s'est déroulée les 9 et 10 septembre 2023.

Le vendredi, le match d'ouverture de la coupe du monde de rugby a été diffusé en soirée, le résultat de la rencontre n'a pu que ravir la quarantaine supporters présents.

Une quinzaine de ran-

donneurs se sont retrouvés le samedi matin pour une marche dans les sentiers de la commune.

Le samedi soir, le traditionnel repas a vu la



présence de 92 convives, un nombre en baisse par rapport aux années précédentes, comme constaté toutefois dans les fêtes de village aux alentours. De ce fait, le maintien, sous cette forme, de l'animation musicale à l'avenir doit être questionné.

Les nouveaux habitants 2023

Nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles familles sur la commune :

- Amandine JANS et Geoffrey DOUTRE (665 impasse du Pissan)
- Jessica et Pierre ARPAJOU (481 impasse du Pissan)

Réunion publique

Le 11 novembre, avant la cérémonie de commémoration de l'armistice 1918, une réunion publique a été organisée à la salle des fêtes sur les thèmes de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables et de la fibre optique (voir par ailleurs).

Toutes les mairies ont été invitées par l'État à définir les zones de leur

commune dans lesquelles l'implantation des dispositifs d'énergies renouvelables pouvaient être facilitée. La réunion a été l'occasion de présenter les choix retenus pour Lahas. Il nous est apparu préférable de définir l'ensemble du territoire de la commune comme zone d'accélération pour la pose de panneaux photovoltaïque sur toiture. Les

parkings publics ont également été définis dans la zone pour les ombrières (panneaux photovoltaïques sous lesquels peuvent être garés des véhicules). Le débat a permis aux participants d'échanger sur les pratiques commerciales des entreprises qui démarchent les particuliers pour l'installation des panneaux sur toiture et des pièges à éviter.

Résumé du budget : dépenses

| Chapitres | Désignation | Réalisé 2023 |
|-------------------------------|--|--------------|
| Investissement | 21 Travaux presbytère | 216 919,32 € |
| | 21 Cuisines presbytère | 9 885,38 € |
| | 21 PMR église | 1 386,24 € |
| | 21 Études projet ancienne école/mairie | 7 150,54 € |
| | 16 Remboursement capital emprunt | 14 786,64 € |
| | 001 Déficit investissement | 88 511,65 € |
| | <i>Total investissement</i> | |
| Fonctionnement | 011 Charges à caractère général | 21 746,00 € |
| | 012 Charges de personnel | 16 078,15 € |
| | 014 Atténuations de produits | 35 458,44 € |
| | 65 Autres charges de gestion courante | 44 117,65 € |
| | 66 Intérêts d'emprunt | 702,64 € |
| | 681 Amortissement | 13 607,51 € |
| | <i>Total fonctionnement</i> | |
| <i>Total général dépenses</i> | | 470 350,16 € |

« Nous clôturons 2023 avec un excédent cumulé de 233 531,52 €.. »

Quelques commentaires...

Ce résumé fait apparaître les grandes lignes du budget de la commune.

Dans les dépenses d'investissement, nous retrouvons tous les travaux du presbytère. Le déficit présenté tient compte des travaux engagés en 2022 non budgétisés en investissement sur 2021.

L'église doit permettre un accès facilité aux personnes à mobilité ré-

duite. Des clous podotactiles ont commencé à être installés, le palier d'entrée doit être resurfacé pour permettre la pose des derniers clous. L'excédent 2023 en investissement s'élève à 62 617,92 € tandis que celui en fonctionnement s'élève à 170 913,60 €. Nous clôturons donc 2023 avec un excédent cumulé de 233 531,52 €.

Malgré la stabilité des taux d'imposition com-

munaux, la valeur de l'impôt augmente mécaniquement du fait de la valeur locative décidée par l'État pour l'ensemble des biens. Au niveau communautaire, nous avons affirmé la position de la commune de ne pas recourir à l'impôt pour équilibrer les budgets (voirie notamment).

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire sur ce budget.

Voirie

« Les orages se sont succédés, retardant l'intervention sur nos chemins. »

Cette année a de nouveau été marquée par les aléas climatiques.

Les orages se sont succédés, retardant les interventions sur nos chemins. De fin mai à fin juin, nous sommes intervenus pour de multiples coulées de boues. Les entreprises de travaux publics ont ensuite été appelées à dégager d'importantes quantités de terre sur tout le territoire de la 3CAG et au-delà.

De plus, début juillet, nous avons été frappés des vents violents et une tornade. Les stigmates de cette tempête sont encore visibles.

Alors il a fallu revoir le programme voirie à la baisse. Ces événements sont à la fois consomma-

teurs de temps et d'argent.

Dans un premier temps, les équipes ont dû assainir les voies : curage de fossés (impasse du Pichard) et nettoyage de traversée de chaussée (Lieu dit Au Nougué et Chemin des Prades).

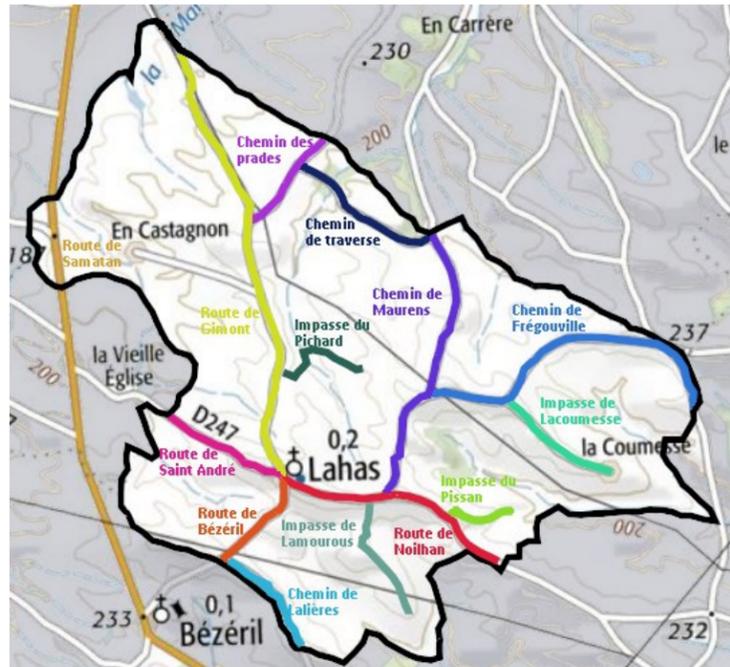
Dans un second temps, elles ont stabilisé deux secteurs au niveau du Chemin de Traverse et de l'allée d'Encontaut (des purges et des drainages y avaient été effectuées début mai) puis elles ont réalisé les couches de roulement et une couche de finition.

Travail satisfaisant dans l'ensemble, néanmoins nous pouvons remarquer que la qualité des travaux effectués de nos jours n'est pas à la hau-

teur de celle d'hier. Cela s'explique par de nombreux facteurs : augmentation de la circulation, augmentation de la taille et du poids des véhicules, matériaux issus de recyclage (qualité technologique inférieure) et augmentation des aléas climatiques.

Ce cocktail pénalise les ressources de la 3CAG. L'administration de la communauté de commune a donc interpellé les élus du conseil communautaire pour revoir à la hausse le montant des transferts de charge. L'inflation 2023 a aggravé le phénomène ainsi une augmentation pour l'ensemble des communes de la 3CAG a été adoptée : +50 000 € au budget fonctionnement ainsi que +10% au budget investissement. Il convient de rappeler que la gestion de l'ensemble de la voirie de la commune a été transférée à la communauté lors du rattachement en 2012.

Espérons que cet effort nous permettra de passer le cap et de maintenir le niveau de prestation. Les réflexions en matière de voirie quant à elles ne sont pas prêtes de s'arrêter.



Travaux bâtiments

Les travaux de l'ancien presbytère se terminent, des retards se sont accumulés, les entreprises chargées des sols et du gros œuvre ayant décalé les interventions des autres artisans. L'entrée des locataires est prévue mi-janvier et début février, même si les extérieurs pourraient ne pas être terminés.

Le résultat est conforme à nos attentes, on peut se rendre compte du changement avec les trois prises de vues ci-dessous, les deux premières étaient déjà publiées dans le bulletin 2022.

Le budget total de l'opération s'élève à ce jour à 375 224 €. Du côté des subventions, nous avons obtenu 145 000 € de DETR (État), 60 000 € du Conseil Départemental du Gers et 24 000 € de la Région Occitanie.

Deux appartements 4 pièces (3 chambres) d'une centaine de m² chacun ont été créés, ils seront loués en conventionnement social pour des loyers mensuels de 480 € (appartement du haut avec jardin) et 494 € (appartement du bas avec cour).

Le bâtiment de l'ancienne mairie / école va lui aussi être l'objet de travaux de rénovation. Deux appartements en duplex seront créés, l'un avec deux chambres et l'autre avec trois chambres. Un local sera également aménagé sous le préau. Le marché public a été lancé fin octobre, le choix des entreprises décidé en com-

mission. La réunion de signature des contrats est fixée mi-janvier, le chantier sera coordonné par Caroline Ribaut, architecte déjà en charge des travaux au presbytère. Gageons que la relation avec les entreprises sera aussi satisfaisante, certaines ayant à nouveau été choisies selon les critères prix/qualité.



Le bâtiment qui abritait l'école et la mairie va être réhabilité.

« Les travaux sur les bâtiments s'enchaînent : ceux au presbytère s'achèvent quand ceux dans l'ancienne mairie/école vont débuter en janvier. »



L'appentis de l'appartement du bas a été transformé en cuisine-salon : dépose de la charpente existante, création d'un hourdis béton (mise à niveau de l'ensemble), montage en parpaings des murs puis repose du toit avant l'aménagement intérieur.